

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 20 novembre 2014

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014**

**2014 DDEES 1211** Subvention et convention (105.000 euros) à l'association " Musiques et cultures digitales" pour la mise en place d'une formation en ligne ouverte à tous ou MOOC à l'EPSAA.

**Mme Marie-Christine LEMARDELEY, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 4 novembre 2014, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association " Musiques et cultures digitales" pour la mise en place d'une formation en ligne ouverte à tous ou MOOC à l'EPSAA ;

Sur le rapport présenté par Mme Marie-Christine LEMARDELEY, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 105.000 euros est accordée à l'association "Musiques et cultures digitale" (SIMPA 6061) dont le siège social est au 8, rue du général Renault 75011 Paris.

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée à la rubrique 23, nature 6574, ligne VF 55015 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris, exercice 2014.